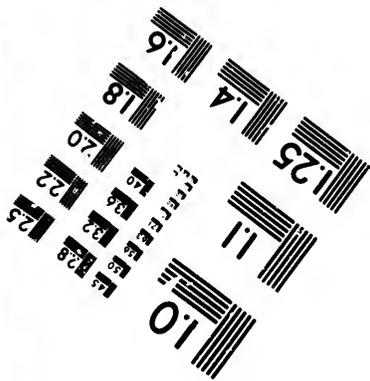
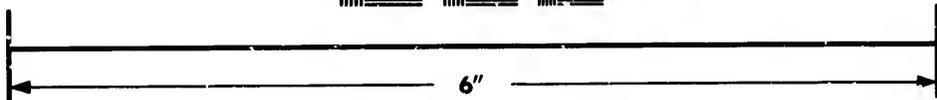
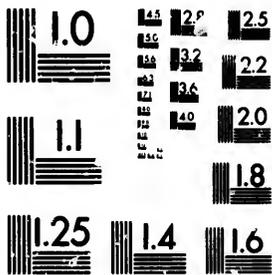


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, issues, etc., have been refiled to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

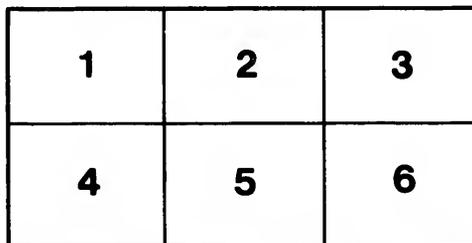
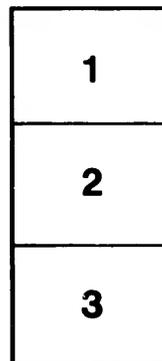
Morisset Library
University of Ottawa

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque Morisset
Université d'Ottawa

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ils
du
diffier
ne
age

rata
à

294760 Rose 12
RB-0013
DISCOURS SUR LE BUDGET

PAR

L'HONORABLE JOHN ROSE,

MINISTRE DES FINANCES DU CANADA.

PRONONCÉ

A LA CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA,

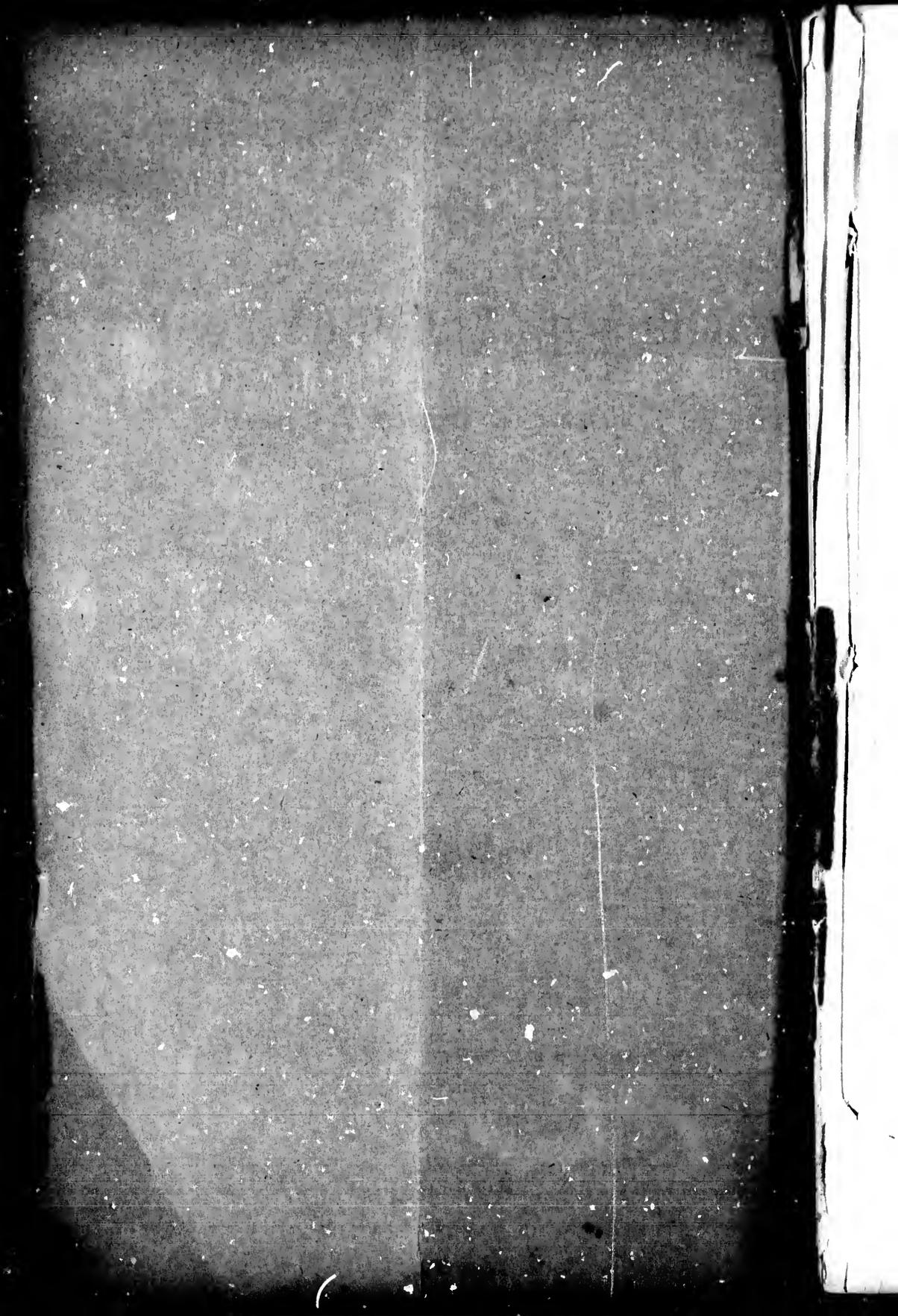
LE 28 AVRIL 1868.



OTTAWA:

—
IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX.

1868.



15
DISCOURS SUR LE BUDGET

PAR

L'HONORABLE JOHN ROSE,

MINISTRE DES FINANCES DU CANADA.

PRONONCÉ

A LA CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA,

LE 28 AVRIL 1868.



OTTAWA :

—
IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX.
1868.

M. Hon. J. G. Fickelhardt,

avec les hommages respectueux de

Gratitude,

(Immobles de St. Julien)

1868-7

d
b
co
an
ét
ai
J
ch
je
d
so
q
p
j
d
j
q
b
P
n
d
t
k
à
c
t

DISCOURS SUR LE BUDGET.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA, OTTAWA,
MARDI, 28 avril, 1868.

L'hon. JOHN ROSE, Ministre des Finances, après les motions d'usage, présente le budget dans les termes suivants :

Je crois que l'ordre le plus convenable à suivre, pour mettre la Chambre en possession des renseignements que je désire lui donner, sera de constater d'abord quels sont les résultats des opérations de la présente année et de faire une revue du budget du revenu et des dépenses qui a été présenté aux Chambres, au mois de décembre dernier, en nous aidant de l'expérience que nous avons acquise depuis cette époque. J'indiquerai ensuite la position actuelle de la dette flottante et les changements qui ont eu lieu depuis le mois de décembre dernier. Puis, je devrai dire quelques mots de la position financière des diverses provinces dans la Puissance; ensuite, j'indiquerai à la Chambre le montant des sommes dont on aura besoin pour l'exercice de 1868-69, et les moyens que le gouvernement se propose d'employer pour faire face à ces dépenses; enfin, si la patience de la Chambre n'est pas alors trop fatiguée, je donnerai un aperçu des besoins du pays dans les années à venir et des ressources qu'il a pour y faire face. (Très-bien !) Sans autre préambule, j'en viens à l'examen des résultats de la présente année. On se rappelle qu'au mois de décembre dernier, lorsque je soumis à la Chambre le budget sommaire pour 1867-8, je déclarai que les dépenses s'élèveraient probablement à \$16,226,801 dont \$1,925,000 pour constructions permanentes, laissant \$14,301,801, pour les dépenses ordinaires. Le budget détaillé qui a été soumis à la Chambre l'autre soir indique une augmentation sur la somme mentionnée au mois de décembre dernier. Le budget détaillé se monte à.....\$17,265,019 à quoi il faut ajouter le budget supplémentaire fixé depuis à 71,000

ce qui donne un total de.....	\$17,336,019
au lieu de.....	16,226,801

chiffre mentionné au mois de décembre dernier. Mais, Monsieur l'Orateur, il est nécessaire d'expliquer à la Chambre qu'il n'y a réellement aucune modification sensible, pour la raison que dans l'excédant que j'ai mentionné, il y a des sommes qui ne peuvent être attribuées au budget de cette année, ni même à la Puissance, car ce sont des arrérages de l'ancienne province du Canada; il y a aussi une somme que je proposerai de biffer lorsque la Chambre se formera en comité; cette somme est indiquée dans le budget détaillé et ne devra pas être dépensée avant le mois de juillet prochain. Ces deux sommes sont : arrérages de l'ancienne province du Canada \$814,357
budget supplémentaire..... 205,100

formant un total de..... \$1,019,457
qui déduit du montant total du budget détaillé..... 17,336,019

donne pour le budget de 1867-8.....\$16,316,562
ce qui donne cent mille piastres de moins que le budget sommaire soumis au mois de décembre dernier. (Très-bien!) Je fais cette explication au sujet de l'excédant du budget parce que, conformément aux dispositions du nouvel acte d'audition, les sommes votées pour une année ne devront pas être reportées sur l'année suivante, mais devront être votées de nouveau, si elles ne sont pas employées dans les douze mois, et, par suite, il y aurait double vote sur ces sommes si je ne les omettais pas actuellement.

Après avoir comparé le budget de décembre avec celui que je soumetts actuellement à la Chambre, je dirai que le résultat définitif des opérations de l'année est indiqué comme suit :—

Dépense totale\$16,316,562
A déduire pour les dépenses sur le capital et le rachat de la dette\$1,863,498
et il faut encore déduire les montants relatifs aux arrérages du fonds seigneurial et à ceux des hôpitaux et institutions de bienfaisance..... 131,704

Total..... 1,995,202

qui ne doit pas entrer dans les dépenses de cette année.
Ces deux montants déduits du grand total estimatif des dépenses, donnent pour la dépense de l'année.....\$14,321,360

Je parlerai maintenant du revenu avec lequel on devra faire face à ces dépenses et j'espère que le résultat sera de nature à satisfaire et la Chambre et le pays. On se souvient qu'au mois de novembre dernier, le gouvernement exprimait l'espoir que le revenu suffirait aux dépenses en laissant même un léger excédant. Si j'en juge par l'expérience acquise depuis le commencement de notre année fiscale, au 1er juillet dernier, je puis dire que l'espoir du gouvernement sera pleinement réalisé et qu'il y aura un excédant même sur celui que j'espérais au mois de décembre dernier. (Très-bien!)

Les recettes brutes des douanes et de l'excise étaient alors
évaluées à.....\$9,000,000

Jusqu'au 31 décembre, les recettes des douanes ont été..... 5,318,063

Calculant d'après les recettes des trois derniers mois et
fixant une évaluation correspondante pour les mois à venir,
nous aurions reçu, entre le 31 décembre et le 1er de juin,
une somme de 3,681,937

ce qui donne un total de..... \$9,000,000

Les revenus de l'excise atteindront probablement 2,970,000

et les revenus divers ont déjà donné2,947,100

je réduis ce dernier item parcequ'on y a inclus plusieurs
sommes qui n'entrent pas dans les recettes diverses de
l'année, par exemple, les arrérages appartenant aux pro-
vinces de Québec et d'Ontario, en sorte que le total du
revenu, sous le titre "items divers" appartenant à la
Puissance, est évalué à 2,725,500

ce qui donne un revenu total de.....(*)...\$14,695,500

pour une dépense totale de.....(†)... 14,321,360

et, par suite, un surplus, au 30 juin prochain, de..... \$374,140

comme je l'annonçais. (Très-bien !) Je crois, Monsieur l'Orateur, que
nos anticipations seront réalisées sans aucun doute. Nous avons mis le
plus grand soin à constater le montant du revenu et celui de la dépense
jusqu'à ce jour, et à moins d'événements extraordinaires et imprévus,
l'exposé que je viens de faire à la Chambre se réalisera. Jusqu'au 15 de
mars, sur un total pour lequel on a demandé un vote de.... \$17,336,019
on a dépensé..... 9,542,000

laissant en caisse pour le reste de l'année..... 7,794,019

et je ne crois pas que la dépense, de ce jour au 30 de juin, s'élève au
même montant. Je crois que, dans l'évaluation, on a mis un excédant
très-notable, parce qu'en vertu des strictes dispositions de l'acte d'audi-
tion, il n'est pas possible que l'exécutif dépense plus que le parlement a
voté, et il est, par suite, nécessaire que toute erreur soit en plus et non
en moins. (Très-bien !)

J'ai un si vaste sujet à parcourir que j'en viens immédiatement aux
changements qui ont eu lieu dans la dette flottante depuis le mois de dé-
cembre dernier. On se souvient que le montant de la dette flottante, y
compris l'intérêt payable au mois de janvier 1868, qu'on s'appretait à

* £3,019,623 sterling.

† £2,942,745 sterling.

transmettre en Angleterre, s'élevait à.....	\$6,911,901
Il y avait toutefois, non comprise dans ce montant, une somme due à la Cour de Chancellerie et qui avait été déposée à la même époque; cette somme s'élevait à.....	100,000
Et il y avait, de plus, une balance du compte de la subvention accordée aux diverses provinces et dont le chiffre, déterminé depuis, est de.....	146,775

formant, au mois de décembre dernier, une dette flottante de	\$7,158,676
Il faut déduire de ce montant les balances des banques qui représentaient, à cette date, un montant de.....	3,303,869

Laissant la balance de la dette flottante, pour laquelle il faudra un vote, au chiffre de \$3,854,807
Voici donc, Monsieur l'Orateur, l'état de la dette flottante au 15 avril :—

Dû aux agents anglais, pour tous comptes, et pour les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et l'ancienne province du Canada, ainsi que pour la Puissance.....	\$510,532
Nous avons donc réduit le montant de ces balances, au mois de décembre dernier, du montant considérable de £100,000 sterling. (Très-bien !)	
Dû à la banque de Montréal pour l'emprunt effectué au mois de décembre dernier	2,500,000
Dû aux diverses provinces, balance de leur compte de subvention	591,767

Donnant pour le total de la dette flottante au 15 avril.....	\$3,602,299
De ce montant, il faut déduire les balances de banque, ce jour, et formant un total de.....	1,893,523

Ce qui indique que la dette flottante nette a été réduite de (*) 1,708,776

Au mois de décembre, comme je l'ai fait voir, cette dette était de \$3,854,807. On voit donc qu'il y a eu une réduction importante. J'espère que cette diminution sera bien accueillie par la Chambre. (Applaudissements.) La dette flottante a ainsi été réduite par la vente de nos bons en Angleterre et la négociation des effets de la Puissance. On se rappelle qu'il y avait une balance considérable due à la Nouvelle-Ecosse pour l'excédant des traites sur ses agents financiers en Angleterre. Cette balance a été couverte, depuis le mois de décembre dernier, par la vente des bons de la Nouvelle-Ecosse, en possession de ses agents, et endossés par la Puissance, lesquels ont été négociés pour un montant de †\$1,002,153. L'émission des effets de la Puissance représente un total de ‡\$1,600,000. Je crois que nous pouvons nous féliciter de cette réduction de notre dette flottante et j'espère que, dans douze mois, elle sera

* £351,118 stg.

† £205,920 stg.

‡ £328,767 stg.

911,901

100,000

46,775

58,676

03,869

54,807

au 15

ces du

ce du
0,532

0,000

1,767

2,299

3,523

,776

t de

J'es-

blau-

nos

n se

osse

ette

ente

ssés

02,-

de

luc-

era

complètement éteints. (Très-bien!) Je crois que nous pouvons émettre des effets à un chiffre suffisant pour consolider toute la dette flottante et administrer désormais nos finances sur une base tout-à-fait indépendante. (Très-bien, très-bien!) Maintenant, je dois dire un mot de la manière dont la dette flottante a été diminuée et parler, à ce propos, de l'émission des effets de la Puissance, garantie importante à conserver pour le pays, et dont, je crois, le public n'a pas encore une idée bien précise. Cette émission est plus avantageuse au public que les bons ordinaires. On n'a pas la peine d'en détacher des coupons tous les six mois. Elle est inscrite, dans les registres du Receveur-Général absolument comme le fonds des banques, et les porteurs ne courent aucun risque de perte. Elle possède cet autre avantage d'être transférable d'un point de la Puissance à l'autre et en petites sommes. Toute personne peut placer une somme quelconque excédant \$100 dans l'achat d'effets de la Puissance et recevoir l'intérêt de cette somme tous les six mois. Cette facilité de placer des sommes détachées est un avantage qu'on ne comprend pas, je crois, suffisamment. Toute somme détachée peut être inscrite dans les registres du gouvernement et transférée d'une façon régulière. Je suis heureux d'informer la Chambre que le placement de ces effets a donné les meilleurs résultats. Le nombre des soumissions a été de 61 au-dessous du pair et de 145 audessus. Je suis heureux de dire que la distribution de ces effets a eu lieu dans tout le pays, en petites sommes, aux commissaires, exécuteurs, aux institutions de charité et à des particuliers désireux d'obtenir un bon placement pour de petits capitaux. Je crois que cette distribution en petites sommes, dans tout le pays, donne au public, en général, un intérêt dans la permanence, la stabilité et l'honnête administration de nos affaires.

L'hon. M. HOLTON.—Le Ministre des Finances voudrait-il bien indiquer le nombre des porteurs d'effet?

L'hon. M. ROSE.—Si mon hon. ami veut bien avoir un peu de patience jusqu'à ce que le rapport demandé par l'hon. membre pour Ontario Sud soit mis devant la Chambre, il aura tous les renseignements désirables sur ce point et sur tous les détails de la motion. Comme je l'ai dit, la balance de la somme qui va à diminuer la dette flottante a été obtenue par la vente des bons de la Nouvelle-Ecosse émis au crédit de la Puissance. Je suis heureux de constater que, malgré des circonstances qui auraient pu, à l'époque, affecter les relations générales du pays, et nuire à la vente, la première opération financière de la Puissance, en Angleterre, a parfaitement réussi à point de vue de l'intérêt général.

L'hon. M. HOLTON.—Je présume que les bons de la Nouvelle-Ecosse ne sont autre chose que des effets de la Puissance.

L'hon. M. ROSE.—Oni, ils forment partie de la dette assumée par la Puissance.

L'hon. M. HOLTON.—A-t-on changé la forme des bons?

L'hon. M. ROSE.—Non, mais on a indiqué qu'ils forment partie de la dette dont la Puissance est responsable. La forme des effets importe

peu dès lors que l'émission a lieu avec la garantie de la Puissance. (Très-bien !) Je n'ai plus qu'un mot à ajouter au sujet de la balance de la dette flottante qui existe encore. Je crois que la Chambre peut, sans appréhension, espérer que la dette flottante sera éteinte avant peu. (Très-bien !) Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que quelques-unes des ressources au moyen desquelles je comptais, en décembre dernier, diminuer la dette flottante, ne sont pas encore épuisées. Les lois passées durant la présente session donnent au Gouvernement les moyens d'éteindre la balance de notre dette flottante sans nuire à aucun intérêt commercial. Nous avons poussé nos négociations avec le chemin de fer Grand Occidental en vue de réaliser la dette considérable de cette corporation. Nous n'avons pas négligé la dette de la banque du Haut-Canada. La Législature et l'Exécutif ont agi dans ce sens. Nous pouvons compter sur un montant considérable provenant des dépôts que les compagnies d'assurance devront faire comme garanties envers le public; la Chambre est actuellement saisie d'un projet de loi à cet effet. Ensuite, les caisses d'épargne des bureaux de poste donneront d'excellents résultats; ces caisses d'épargne ne retirent pas les deniers des banques ordinaires, comme on a bien voulu le dire, mais accumuleront les économies des classes laborieuses d'une manière profitable à ces institutions elles-mêmes et au public. Au mois de décembre, le gouvernement a exposé ses vues sur les caisses d'épargne, mais jusqu'à présent on n'a pris de mesures que relativement aux caisses d'épargne de la poste. Comme la Chambre le sait, en Angleterre on a établi non-seulement des caisses d'épargne dans les bureaux de poste, mais d'autres caisses d'épargne dont les capitaux sont placés en effets du gouvernement; ces deux sortes de caisses fonctionnent sans aucun préjudice mutuel. Mais nous n'avons pas cru devoir établir d'autres caisses d'épargne du gouvernement avant d'avoir étudié le fonctionnement des caisses d'épargne des bureaux de poste. Si l'avantage de la garantie du gouvernement doit être accordé à ceux qui désirent placer leurs petits capitaux entre les mains du gouvernement, la garantie directe devra être donnée au bailleur de fonds du moment où il se départira de ses deniers. Il ne conviendra pas d'avoir des institutions intermédiaires qui recevraient encore les dépôts pour les remettre au gouvernement, parce que, d'après ce système, le déposant resterait, pendant une certaine période, sans la garantie du gouvernement. La Chambre comprendra qu'il faut passer par bien des complications et une étude consciencieuse des détails avant de pouvoir appliquer ce système sans trop de frais. Le département des postes a fourni l'organisation des caisses d'épargne des bureaux de poste, et l'on a cru devoir éprouver ce système pendant un certain temps avant d'établir ce que l'on appellera plus proprement des caisses d'épargne du gouvernement. Avant de passer à un autre point, je veux dire un mot d'une idée qui existe, me dit-on, et tend à faire croire que le gouvernement s'empare ainsi d'un montant beaucoup trop considérable et qui serait nécessaire au commerce du pays. Je pense que cette appréhension n'est pas fondée. Je puis garantir à la Chambre que le gouvernement surveillera avec soin et

vigilance l'effet de ses mesures à cet égard et ne retirera pas aux institutions monétaires ni aux intérêts commerciaux du pays le capital dont ils ont besoin pour continuer leurs opérations. Nous savons que tout contrôle excessif doit nécessairement être préjudiciable à la prospérité du pays. On a retiré, il est vrai, un montant considérable de l'émission des effets de la Puissance, plus un montant des caisses d'épargne ; mais ces dernières n'ont reçu que de petites économies qui, sans cela, seraient restées improductives. Tel doit être l'objet des banques d'épargne. Depuis qu'elles fonctionnent, l'augmentation des dépôts dans les banques a toujours continué, et je crois pouvoir garantir que le montant reçu par les caisses d'épargne de la poste ne modifiera en rien les dépôts généraux faits dans les autres banques du pays. On peut dire la même chose des autres ressources que j'ai indiquées comme moyen de faire face à une partie de la dette flottante. Qu'on prenne, par exemple, les dépôts faits par les compagnies d'assurance : la plus grande partie de ces dépôts viendra de l'étranger, et l'on peut, je crois, dire en général, pour calmer les appréhensions suscitées par ces dépôts, que le gouvernement désire toujours se mettre en garde contre des opérations financières qui auraient pour but d'exercer une dépression sur les dépôts dans les banques. (Très-bien !)

Maintenant, Monsieur l'Orateur, je vais expliquer les relations financières des diverses provinces qui composent la Puissance. Ces relations n'ont encore rien de bien défini, mais elles présentent aujourd'hui une forme plus rassurante et plus satisfaisante qu'au mois de décembre dernier. La Chambre comprendra qu'il est difficile d'arriver tout d'un coup à une évaluation exacte des obligations des diverses provinces envers la Puissance et réciproquement. Je commencerai par la Nouvelle-Ecosse, en indiquant le chiffre de ses obligations au 1er juillet dernier, lors que l'Union fut proclamée, et le passif qu'on devait alors lui attribuer. Sa dette était alors fixée à..... \$7,435,285 et cette province avait le droit d'entrer dans l'Union avec une dette de..... 8,000,000

Mais outre ce chiffre, on constata que les obligations de cette province se montaient au chiffre considérable de \$1,400,000. Comme la Chambre le sait, aux termes de l'acte d'Union, la Puissance devra *faire face à toutes les obligations* des diverses provinces contractées antérieurement au 1er juillet, quel que soit l'excédant de ces obligations sur la dette avec laquelle elles sont entrées dans l'Union. La dette proprement dite se composait de bons payables à Londres, de bons payables à Halifax, du compte des Baring, du montant dû aux caisses d'épargne et du montant des bons provinciaux en circulation. Nous avons donc à faire face aux passifs suivant :—

Arrrages de crédits soldés.....	\$320,141
Do à solder.....	119,599
Balance au chemin de fer de Windsor à Annapolis.	833,662
Dû à la banque de la Nouvelle-Ecosse.....	52,250

Balance au chemin de fer de Pictou.....	193,326
Bons provinciaux à racheter.....	90,000
Balance du compte des Baring.....	315,293

Total.....\$1,924,271

Maintenant, Monsieur l'Orateur, tous les honorables membres de cette Chambre savent que l'Union n'a été inaugurée qu'au milieu de très-grandes difficultés financières. D'après les conditions auxquelles les diverses provinces sont entrées dans l'Union, la Puissance doit faire face à leurs obligations. Les dettes des provinces maritimes ne se montaient pas à \$8,000,000 et \$7,000,000 respectivement; de là, nécessité pour la Puissance de ramener les dettes de ces provinces aux chiffres voulus. Mais ce n'était pas la seule opération nécessaire pour faire face aux engagements dont la Puissance se rendait responsable. Il fallait réaliser, en ce qui regarde la Nouvelle-Ecosse, en numéraire ou autrement, une somme de \$3,019,628 pour faire face à ces obligations, cette somme est composée des items que je viens de citer, soit..... \$1,924,271 et de l'excédant du compte des agents financiers de la province, soit..... 1,095,357

formant un total de \$3,019,628
auquel il faut faire face.

Avant de passer à un autre sujet, j'indiquerai l'état actuel du compte entre la Nouvelle-Ecosse et la Puissance. Le total des recettes de la Nouvelle-Ecosse, non comprise la vente de ses bons en Angleterre, aux dernières nouvelles, représente \$1,159,198

Les paiements pour le compte de la Nouvelle-Ecosse, à part du paiement fait aux Baring, couvert en partie par la vente de bons, s'élevait à..... 1,821,222

ce qui montre un excédant de \$661,924
des dépenses sur les recettes.

J'ajouterai un mot au sujet d'une observation qu'on a faite sur les montants insérés dans le budget comme devant être dépensés pour le compte de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. On se rappelle qu'aux termes de l'acte d'Union, ces provinces avaient droit d'entrer dans la Confédération avec des dettes respectives de \$8,000,000 et \$7,000,000, et que la Puissance devenait responsable de toute autre obligation en outre de ces deux chiffres. Mais, en réalité, leur dette, à l'époque de l'Union ne s'élevait pas aux sept et huit millions stipulés, et une grande partie des dépenses à leur compte est inscrite au budget actuel pour amener leurs dettes à ce chiffre et ne doit pas être considérée comme deniers dépensés par la Puissance en outre de leur dette. J'ai cru devoir donner cette explication pour mettre fin à toutes les appréhensions sur ce point. (Très-bien!) J'ai indiqué l'état du compte de ces deux provinces, non pour faire pressentir les avantages ou désavantages de l'Union, mais pour donner à la Chambre une explication qui pourrait être légitimement requise. Et ce faisant, je

n'ai en vue aucun intérêt de section, mais le seul désir de soumettre un compte que la Chambre a le droit de connaître. (Très-bien!).

J'en viens aux relations entre la province du Nouveau-Brunswick et la Puissance.

A l'époque de l'Union, la dette du Nouveau-Brunswick était

de.....	\$5,923,422
Laissant pour atteindre son chiffre de.....	\$7,000,000
Une balance de.....	\$1,076,578

payable à cette province.

Mais l'excédant évalué de la dette de la province sur

\$7,000,000, est d'environ.....	\$800,000
---------------------------------	-----------

L'hon. M. FISHER—Mais cet excédant est comblé par les subventions ?

L'hon. M. ROSE—Non, c'est l'excédant sur la dette avec laquelle la province avait le droit d'entrer dans l'Union. La Puissance, comme je l'ai déjà dit, doit remplir les engagements contractés par la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick à l'époque de l'Union. Ces obligations formeront, pour le Nouveau-Brunswick, un excédant de \$800,000 sur les \$7,000,000. Voici comment se compose cet excédant :

Subvention pour le prolongement occidental.....	\$886,000
Subvention pour le prolongement à l'Est.....	360,000
Fonds du prolongement occidental.....	300,000
Embranchement de Frédérieton.....	215,000
Balance pour l'embranchement de St. Stephens....	6,000
Balance de l'embranchement de Woodstock.....	82,500
Domages aux propriétés.....	20,000

\$1,869,500

Ajouter l'ancien passif—

Bons dus en nombre dernier.....	151,970
Balances dues aux Baring.....	107,888

Donnant un total de..... \$2,128,358

L'hon. M. FISHER—D'où vient cet item pour dommages aux propriétés ?

L'hon. M. ROSE—Il est conforme, je suppose, à quelque acte de la législature.

M. JOHNSON—Il n'y a pas de loi à cet effet dans le Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. ROSE—Je trouve cet item dans l'état officiel du compte. Il s'en suit que le montant à réaliser pour le Nouveau-Brunswick était de \$2,128,358, soit en numéraire, soit en bons à courte échéance, et l'on est en voie d'effectuer le paiement. Je vais maintenant donner un état du compte du Nouveau-Brunswick. Le total des recettes de cette province, jusqu'à la présente date, est de..... \$760,668

auquel il faut ajouter l'encaisse à l'époque de l'Union.....	275,542
--	---------

Donnant pour total des recettes..... \$1,036,210

L'hon. M. HOLTON—Qu'est-ce que mon honorable ami entend par les recettes du Nouveau-Brunswick ? Ces recettes sont-elles au compte du gouvernement provincial ?

L'hon. M. ROSE—Non, elles sont portées au compte de la Puissance. Le Nouveau-Brunswick a payé..... \$1,393,940

Ce qui donne un excédant de..... \$357,730
des paiements sur les recettes.

D'après ce que je viens de dire, le gouvernement de la Puissance devra, pour faire face aux engagements et aux dettes de ces deux provinces, réaliser les montants ci-joints:—

Nouvelle-Ecosse	\$3,019,628
Nouveau-Brunswick	2,128,358

Ce qui donne un total de..... \$5,147,986
qu'on devra se procurer par les moyens que j'ai indiqués.

Comme je l'ai dit, les provinces avaient droit, en vertu de l'acte d'Union, à ce que la Puissance fit promptement face à leurs engagements, dans le cas même où il y aurait excédant sur la dette fixée pour égaliser le passif auquel les habitants de toutes les provinces de la Puissance sont soumis, et je ne mentionne ce montant que pour faire voir les fortes demandes qui ont été faites au Département-Général des Finances. Quant à Ontario et Québec, la chose est plus simple parcequ'il s'agissait uniquement d'une dissolution de société et non de prendre un nouvel associé. Il est très-difficile de dire quel sera l'excédant de la dette de ces deux provinces sur le montant de \$62,500,000 qui leur est accordé par l'acte d'Union. On a généralement évalué cet excédant à \$8,700,000, mais, pour plusieurs raisons, il est impossible d'indiquer un chiffre précis. On en trouvera une raison dans le budget soumis à la Chambre, il y a quelques jours, et par lequel on verra qu'il y a plusieurs arrérages considérables pour lesquels il est difficile de dire s'ils appartiennent ou non à la Puissance: par exemple, l'arrérage des octrois aux institutions de charité que l'on discutait l'autre jour, le paiement de sommes considérables aux employés du Sénat qui ont été dernièrement congédiés, le montant dû à la banque du Haut-Canada, les arrérages dus par les chemins de fer Grand Occidental et du Nord, ainsi que divers autres items; on voit qu'il est impossible de préciser actuellement de quelle manière la dette sera divisée entre Ontario et Québec. Je dois ici rendre hommage à la manière dont les trésoriers d'Ontario et de Québec ont agi dans toutes leurs transactions avec le département des finances de la Puissance. Je crois qu'il importe beaucoup au bien-être du pays et au bon fonctionnement de l'Union que les mêmes relations amicales subsistent toujours entre les premiers fonctionnaires des diverses provinces de la Puissance. Et ce disant, je n'excepte pas la Nouvelle-Ecosse, dont le gouvernement n'est pas très-favorable à l'Union, mais dont les officiers, dans leurs rapports avec le département général des finances, ont toujours agi franchement et avec une sagacité qui leur fait honneur. Le même esprit a toujours animé le gouvernement local et le trésorier du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. HOLTON—Mon honorable ami me permettra-t-il de faire une question ? C'est au sujet des lettres d'Ontario et de Québec. Dois-je comprendre que mon honorable ami a dit que la dette de la Puissance sera affectée par le règlement de la dette entre ces deux Provinces ?

L'hon. M. ROSE—Je n'entrerai pas dans les détails du principe ou du mode d'après lequel ces dettes devront être réglées. Elles foront le sujet d'un arbitrage, et d'après la haute réputation des messieurs qui ont été choisis comme arbitres, je n'ai aucun doute qu'un résultat satisfaisant sera obtenu. J'en viens maintenant au budget de l'année prochaine qui ne forme peut-être pas la partie la moins intéressante de mon exposé.

Je veux parler, Monsieur l'Orateur, du budget de l'année finissant le 30 juin 1869, et qui a été déposé cet après-midi. (Très-bien, très bien !). En le consultant on verra, d'après les observations que j'ai déjà faites, qu'il devient indispensablement nécessaire, si nous devons envisager quels sont actuellement et quelles seront à l'avenir les obligations et les revenus de la Puissance, que nous fassions une distinction entre ce qui constitue les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires. D'après l'exposé que j'ai soumis à la Chambre, il est évident qu'il se fait dans toutes les parties de la Puissance des travaux considérables dont le paiement ne peut être effectué à même le revenu courant du pays, et qui doit être nécessairement acquitté par voie d'emprunt. Je propose donc de distinguer entre la dépense pour les services ordinaires de la Puissance et cette dépense pour les travaux publics, qui est extraordinaire et que j'appelle compte du capital. Dans l'exposé que j'ai fait à la Chambre, j'ai calculé tout ce qui, de toute manière, peut être porté au compte comme dépense ordinaire ; et dans la dépense extraordinaire, je n'ai rien compris de ce qui ne pouvait, sans le moindre doute, être acquitté par voie d'emprunt. On verra par le budget que la dépense probable de l'année 1868-9 au compte ordinaire est de.....(*)....\$13,886,645. Je propose d'ajouter à cette somme bien que je ne veuille pas demander un vote à cette fin, la somme de..... 154,516

par des raisons que je vais exposer tout-à-l'heure, portant

le total possible de la dépense ordinaire à.....(†)...\$14,041,161
Voici la raison pour laquelle j'inclus cette somme additionnelle de \$154,516 ; il est possible que les déboursés pour le chemin de fer intercolonial et la dépense qu'occasionneront les fortifications commencent en l'année 1868-9. J'ai calculé que les opérations sur le chemin de fer intercolonial prendront quatre ans, et quant aux fortifications, je ne pense pas qu'il soit possible de limiter la dépense à une période moindre que cinq ans. J'ai estimé que si ces entreprises commencent cette année, il peut y avoir une dépense courante pour une période de six mois, durant l'année fiscale 1868-9, et occasionnant un déboursé d'un huitième de toute la somme mise au crédit du chemin de fer intercolonial, et un dixième de celle que mon honorable ami le Ministre de la Milice se pro-

* £2,843,146 stg.

† £2,885,170 stg.

pose de demander pour les fortifications. L'intérêt et le fonds d'amortissement sur ce huitième de la dépense pour le chemin de fer intercolonial et le dixième pour les fortifications est cette somme de \$154,516, que je viens de mentionner ; et afin que le gouvernement ne soit pas accusé de manquer de pourvoir aux dépenses qui peuvent survenir en toute possibilité, je proposerai, lorsque la Chambre prendra en considération les voies et moyens, de regarder cette somme comme devant être votée cette année. En outre de ce que j'appelle la dépense ordinaire de l'année et dont je donnerai les chapitres dans quelques instants, on devra réaliser par emprunt pour le compte de travaux publics, de chemins de fer et autres travaux d'amélioration qui se poursuivent actuellement, la somme de..... \$2,456,000 et pour le rachat de la dette..... 1,618,267

faisant un total de..... \$4,074,267

Quant au montant de la dette qui doit être rachetée cette année, il y a une partie pour laquelle nous n'avons pas à pourvoir, car on y fera face par le fonds d'amortissement. Cette somme s'élève à \$683,767, et la balance, \$874,500, représente les bons portant sept pour cent, émis il y a deux ans. Il est de plus estimé qu'il peut y avoir une dépense pour le compte du capital du chemin de fer intercolonial et les fortifications d'après le principe que je viens de mentionner, pour les six mois d'opération, 1868-69, d'une somme de \$2,968,666. Nécessairement cette somme devra être prélevée par voie d'emprunt. Sans aucun doute, monsieur l'Orateur, ces estimations ont exigé la plus grande prudence de la part du gouvernement. Je puis assurer la Chambre que je ne suis en aucune manière disposé à exagérer en moins les charges qui pèseront sur le public ; et avant d'entreprendre une dépense de cette nature, il nous faut voir si nous restreignons notre dépense ordinaire dans ses limites les plus étroites possibles, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de gaspillage de l'argent public, à ce que le gouvernement civil soit administré avec une grande économie, et que la prodigalité ou les dépenses inutiles soient évitées dans toutes les branches de l'administration. Et sans aucun doute, au moment où nous commençons un nouveau système d'existence politique, c'est le bon moment de surveiller de près toutes les dépenses et faire toutes les réductions qui sont praticables.

Il y a cependant, ainsi qu'on le verra, certaines items ou détails sur lesquels on ne peut faire de réductions, tels sont :—l'intérêt sur la dette publique, les subventions accordées aux différentes provinces,—l'indemnité seigneuriale,—les sommes payables au fonds des sauvages,—les sommes payables pour le service postal par terre et par mer, donné à l'entreprise, et les sommes affectées à l'entretien des travaux publics. Pas un seul des items n'est susceptible de réduction, et ils forment un total de la dépense s'élevant à quelque neuf millions et demi, ou environ soixante-dix pour cent de tous les déboursés de la Puissance. Quelque soit notre désir d'économiser et de réduire, ces items doivent demeurer tels qu'ils sont. Qu'on me permette, cependant, de

signaler à la Chambre certains items à l'égard desquels le gouvernement désire savoir s'il ne serait pas possible d'opérer quelque réduction. Tels sont : la dépense pour le gouvernement civil—pour l'administration de la justice,—pour la législation,—la milice,—les travaux publics,—la perception des droits de douanes et d'exécise,—items divers,—immigration et pêcheries. Ces items réunis forment un total d'environ \$4,000,000. Le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu, et aussi promptement que possible, pour réduire cette dépense en autant qu'elle était susceptible de réduction et tout en ne perdant pas de vue l'efficacité du service public. La loi d'audition de la dernière session a été un pas dans cette voie et un pas très important. Aux termes de cette loi, chaque item de la dépense pour l'année courante doit être soumis à l'approbation de la Chambre. Il n'y aura plus d'anciens items votés les années antérieures sur lesquels le gouvernement du jour puisse compter. Chaque somme qui n'aura pas été dépensée au 1er juillet devra être remise dans le trésor et nécessitera un nouveau vote. Maintenant, Monsieur l'Orateur, la Chambre a opéré l'autre soir d'importantes réductions dans ses propres dépenses, et la nouvelle loi du service civil, qui est dans une phase avancée, mettra, quand elle sera adoptée, le service sur un pied beaucoup plus satisfaisant, et, on l'espère, beaucoup plus économique. Il y a aussi la loi relative aux dépenses contingentes. Que cette loi aura pour effet de réduire la dépense et d'établir un contrôle sur l'administration du gouvernement civil, on peut s'en convaincre en consultant le budget de l'année prochaine dans lequel nous demandons pour les dépenses contingentes une somme bien moindre que celle de l'année dernière. Nous croyons que les deux lois que je viens de mentionner nous indiquent la voie pour opérer des réductions justes et praticables (Très-bien ! très-bien !)

Je vais maintenant indiquer à la Chambre les sources d'où nous nous proposons de retirer notre revenu et les principes qui ont guidé le gouvernement pour reviser les taxes existantes. Mais avant de le faire, je veux en appeler à la patience et au patriotisme des membres de cette Chambre qui représentent les différentes localités du pays, et les prier de ne pas exiger du gouvernement dans les circonstances actuelles des crédits pour de nouveaux travaux. (Très-bien ! très-bien !) Je n'ai pas besoin de dire qu'il est très important pour le crédit de la Puissance que nous n'inaugurons pas le nouvel état de choses par rien qui ressemble à un déficit dans l'échiquier public. Il faut de toute nécessité qu'il y ait une fin aux déficits qui ont existé depuis plusieurs années dans l'ancienne province du Canada. Le gouvernement est aujourd'hui soutenu par une grande majorité dans cette Chambre et dans ce pays ; et le ministre qui, soit en réduisant la dépense, soit en imposant de nouvelles taxes, n'établirait pas un équilibre dans les finances, ne mériterait pas la confiance du pays. (Très-bien, très-bien !) Il est de la plus haute importance pour notre avenir que nous agissions d'après le principe de ne pas tolérer même la possibilité qu'il se fasse un déficit entre notre revenu et notre dépense. Si je n'étais pas soutenu dans la mise en pratique de cette politique, je ne consentirais pas à garder ma position

une heure de plus. (Très-bien ! très-bien !) Quelque désirable qu'il soit de favoriser les entreprises locales,—et personne apprécie plus que moi le devoir de développer les grandes ressources du pays,—je crois que jusqu'à ce que nous connaissons bien l'état réel de notre bilan, nous devons être très prudents dans l'entreprise de travaux qui ne nous sont pas absolument obligatoires. (Très-bien, très-bien !) Une autre et puissante considération qui guide la politique du gouvernement est celle-ci : nous avons la conviction que le devoir du moment c'est de consolider l'Union, d'éviter tous les changements qui ne sont pas d'une pressante nécessité. Nous croyons que chaque nouvelle mesure de taxe est susceptible d'être dénaturée et incomprise dans la Nouvelle-Ecosse, et que, jusqu'à ce que l'Union soit solidement établie, jusqu'à ce que ceux qui ne sont pas encore entièrement réconciliés avec elle le deviennent, notre politique à leur égard doit être toute de tolérance et de conciliation. Une telle ligne de conduite se recommande, je crois, d'elle-même à la grande majorité de cette Chambre. (Très-bien ! très-bien !). Nous devons aussi prendre en considération notre position vis-à-vis des États-Unis. Nous ne sommes pas indifférents aux circonstances dans lesquelles le Canada s'est trouvé à la suite de la révocation du traité de réciprocité et la législation restrictive et peu sage adoptée par nos voisins. (Très-bien !) Nous ne sommes pas indifférents au fait que plusieurs des principaux produits de ce pays ont été à peu près exclus de leurs marchés par l'imposition de droits élevés. Nous savons que le commerce de charbon languit dans la Nouvelle-Ecosse, les mineurs ne travaillent que deux ou trois jours par semaine. Notre bois de construction est soumis à une taxe très lourde, ainsi que notre grain et notre poisson ; et, en ce qui regarde le poisson, le droit est si élevé que lors même que nous imposerions un droit de permes de \$4 par tonneau aux vaisseaux américains,—comme nous avons été pressés de le faire, non seulement au dehors, mais encore par un comité de cette Chambre,—cette taxe serait beaucoup moindre que celle qu'ils ont imposée sur notre poisson.

Nous savons encore que notre commerce sur les lacs a été soumis à des droits excessifs quand nos vaisseaux entraient dans les ports américains. Nous savons que pendant que leurs produits agricoles nous arrivent exempts de droits, les nôtres sont presque exclus de leurs marchés. Il pourrait se faire qu'à l'avenir nous fussions obligés d'adopter une politique différente de celle que nous suivons actuellement. Mais le gouvernement a cru que tout ce qui pourrait ressembler à des mesures de représailles ou de restriction ne serviraient pas dans le moment les intérêts du pays. Nous devons plutôt donner l'exemple de la libéralité et, autant que nous le pouvons, mettre notre commerce et nos relations mutuelles à l'abri de toutes les entraves et de toutes les restrictions. (Très-bien ! très-bien !). La Chambre sait qu'un des grands obstacles qui s'offraient au renouvellement des relations libres entre nous et les États-Unis à disparu dernièrement : je veux parler de la disparition à peu près complète des taxes sur leur industrie intérieure. Nous croyons trouver en ceci un indice d'une politique moins restrictive. Les sentiments d'irri-

tation qui ont, en partie, induit le Congrès à révoquer le Traité de Réciprocité ont maintenant disparu, nous l'espérons. Nous voyons que le Congrès a dernièrement institué une enquête sur la manière dont les intérêts américains sont affectés par l'abrogation de ce traité, et d'après les informations qui ont été récemment soumises au Congrès, il est évident que le peuple américain comprend déjà le préjudice que lui portent ces restrictions. Les manufacturiers et les commerçants de charbon à New-York, Boston et autres villes de l'Atlantique, demandent à grands cris l'abolition des droits qui existent sur le charbon de la Nouvelle-Ecosse. D'autres grands intérêts commencent aussi à comprendre les désavantages occasionnés par la politique de restriction adoptée par le gouvernement américain: (Très-bien, très-bien!). Nous ne désapprécions pas le moins du monde l'importance d'avoir à nos portes le marché d'un peuple de 40,000,000 d'âmes: nous sentons même qu'en étant privés de ce marché nous avons passablement souffert et nous pouvons souffrir encore plus; mais ce n'est pas un mal sans remèdes. Il a indiqué au peuple entreprenant de notre pays la nécessité de chercher d'autres marchés, et le résultat de ces recherches a été des plus satisfaisants. Plusieurs de nos produits qui allaient auparavant aux Etats-Unis ont trouvé d'autres marchés plus avantageux. L'exportation des produits canadiens dans d'autres pays a augmenté considérablement, quoique le commerce avec les Etats-Unis ait diminué. Et ici, que l'on me permette de parler d'un commerce qui, je le crois fermement, peut être d'un immense avantage au peuple de ce pays: je veux dire le commerce avec les Antilles Anglaises. (Très-bien!) Dans ces îles, nous pouvons trouver un marché profitable pour la plus grande partie de l'excédant de nos produits. Le récent rapport des commissaires signale ce fait important, que les Antilles Anglaises et Espagnoles reçoivent des Etats-Unis des produits que nous pouvons aussi bien envoyer, tels que le bois, la fleur de farine, le beurre, le fromage, les douves, les douves liées, les bottes, les chaussures, la ferronnerie, etc. Les Antilles Anglaises seules reçoivent de ces articles pour la valeur de dix millions de piastres par année, les Antilles Espagnoles pour huit millions de piastres; et si nous y ajoutons Hayti et St. Domingue, nous avons un commerce avec les Etats-Unis de près de vingt-cinq millions de piastres en fait d'articles que nous produisons ici et que nous pourrions fournir. (Très-bien, très-bien!). Pour ne pas abuser davantage de l'indulgence de la Chambre en expliquant la politique du gouvernement, je dois dire en résumé, que notre désir est de faire le moins de changements possibles dans le tarif. Nous voulons que ces changements aient pour effet de concilier nos amis des provinces maritimes, et de plus nous ne voulons pas restreindre dans le moment nos relations avec les Etats-Unis. (Très-bien, très-bien!)

Je vais dire maintenant de quelle manière nous nous proposons de réduire les taxes actuelles, et cette partie de mon exposé sera, j'en suis certain, reçue avec satisfaction (Très-bien, très-bien!) Nous nous proposons d'enlever les droits sur la fleur de farine, la farine, le grain et

les céréales de toutes sortes.—(Très-bien, très-bien ! sur les bancs des députés de la Nouvelle-Ecosse.)—Nous nous proposons aussi de faire un changement sur un autre point qui intéresse vivement mon honorable ami M. Savary : nous nous proposons de suivre la conduite libérale et éclairée que le Canada a adoptée il y a quelques années en enlevant les droits de tonnage appliqués à l'entretien des pharos. (Applaudissements.) Nous nous proposons encore de faire un changement dans les droits sur les melasses, et ce changement sera une réduction. Je mentionnerai tout-à-l'heure les détails des sommes produites par ces réductions. Nous nous proposons aussi de reviser une classe de droits qui nous a donné une certaine anxiété et qui a été l'objet de recherches considérables et d'un examen minutieux : je veux parler des droits sur le sucre,—sujet difficile à traiter. Les changements proposés sont donc : l'enlèvement des droits sur les céréales, des droits de tonnage, une plus grande réduction sur les melasses et une révision des droits sur le sucre dans le but spécial d'encourager le commerce direct des Antilles Anglaises avec ce pays. (Très-bien, très-bien !) Je ne pense pas, Monsieur l'Orateur, avoir exagéré les difficultés que le gouvernement a rencontrées en s'occupant de cette question. C'en est une dont le gouvernement anglais s'est sérieusement occupé, il y a quelques années, parce qu'elle comporte plus d'éléments de discorde qu'il y en a dans n'importe quel autre détail du tarif. Il y a déjà plusieurs années, un comité parlementaire a siégé pendant près de deux mois, recueillant les témoignages des hommes de toutes les classes ayant la plus grande expérience des droits sur le sucre. Le résultat des délibérations de ce comité a été un rapport au parlement et subseqüemment l'adoption d'une échelle de droits révisée. Cette échelle a été soumise à l'épreuve d'expériences internationales qui ont été poursuivies jusque vers la fin de l'année dernière, sous la direction des gouvernements français, anglais et hollandais. Le résultat de ces expériences a été que l'Angleterre a adopté une échelle qui est supposée représenter, dans chaque qualité, la quantité exacte de saccharine ou matière cristallisable que chaque classe de sucre contient. Les deux grands motifs qui ont induit le gouvernement à diminuer les droits sur le sucre sont l'intérêt du revenu et l'intérêt du consommateur. Entre ces deux grands intérêts, se trouvent ceux de l'importateur et du raffineur. Ces intérêts intermédiaires engendraient plus que tous les autres les difficultés que le gouvernement a dû étudier. Sous les droits actuels, l'importation du sucre a considérablement augmenté, occasionnant une augmentation correspondante dans le revenu, laquelle, croyons-nous, sera pleinement maintenue par les propositions que je vais mentionner tout-à-l'heure. Nous avons, ai-je dit, à tenir compte des intérêts du revenu et du consommateur, entre lesquels s'élevait un grand intérêt subordonné,—l'encouragement du commerce direct avec les Antilles Anglaises. Je n'ai pas besoin de répéter toutes les objections qui ont été faites au tarif actuel : ce serait occuper la Chambre trop longtemps et peut-être, après tout, cela ne l'intéresserait pas. Nous avons eu à suivre, pendant les trois derniers mois, un cours de littérature sur le

sucre, et je ne désire nullement l'infliger à la Chambre. (Très-bien! et hilarité.) Une des grandes objections contre le tarif actuel est l'inégalité du fonctionnement. C'est un taux de droits purement spécifiques, gradué d'après une certaine échelle qui se rapproche le plus possible de l'échelle anglaise. Mais l'Angleterre n'a que quelques ports dans lesquels le sucre est reçu de l'étranger, et il n'y a que peu de difficultés quant à l'échelle, de sorte que l'opération des droits spécifiques y est comparativement facile. Ici c'est très-différent. Nos recherches montrent que dans différents ports du Canada, il y a eu une grande différence d'action sur la manière dont doivent être taxées les différentes espèces de sucre. Sous la Confédération, nous avons 107 nouveaux ports, 76 dans la Nouvelle-Ecosse et 31 dans le Nouveau-Brunswick. S'il était jugé désirable d'adopter un système de droits spécifiques, il faudrait réduire le nombre de ports où le sucre pourrait être importé, ce qui serait une mesure très peu populaire. Mais, à part cette objection à l'introduction d'un système de droits spécifiques dans ce pays, il y avait encore en faveur des droits *ad valorem*, l'importante considération d'encourager et de stimuler le commerce direct avec l'étranger. Telles sont, Monsieur l'Orateur, les motifs qui ont induit le gouvernement à adopter le principe que je viens d'expliquer. En fixant une échelle de droits, il a eu de plus pour but de créer une concurrence salutaire entre ceux qui importent directement le sucre et ceux qui le raffinent dans ce pays. Les intérêts du revenu et ceux du consommateur seront également favorisés par cet encouragement donné à l'industrie domestique. Le gouvernement en est donc venu à la conclusion de recommander un taux mixte *ad valorem* et spécifique. Sur cette question, un grand nombre de bons conseils nous ont été spontanément donnés. Quelques-uns ont proposé 25 pour cent *ad valorem* et un centin de droits spécifiques sur toutes les qualités, ce qui ferait 53 pour cent sur le sucre brut et 37 sur le sucre raffiné; d'autres ont proposé 20 pour cent et 2 centins, ce qui serait égal à 70 pour cent sur le sucre brut, et 46 sur le sucre raffiné; et d'autres ont proposé 13 pour cent et 2 centins, ou 65 pour cent sur le sucre brut et 40 sur le sucre raffiné.

Mais après avoir considéré très-sérieusement tout le sujet, et en avoir étudié, dans leurs moindres détails, les résultats probables, le gouvernement en est venu à la décision de recommander à la Chambre d'imposer un droit de 25 pour 100 *ad valorem* sur toutes les qualités de sucre, et en sus un droit spécifique d'un centin par livre sur tous les sucres de qualité égale ou supérieure au No. 9, type de Hollande, $\frac{3}{4}$ de centin sur tous les sucres inférieurs au No. 9, type de Hollande, et $\frac{1}{2}$ de centin par livre sur le melado. Je dois expliquer à ceux qui ne sont pas familiers avec la connaissance des différentes qualités de sucres, que tous les sucres de qualité égale ou supérieure au No. 9, type de Hollande, sont susceptibles d'entrer dans la consommation, tandis qu'aucun sucre inférieur au No. 9 n'est propre aux usages domestiques avant d'avoir subi certains procédés de raffinage. Nous proposons donc de frapper d'un droit uniforme de 25 pour cent, *ad valorem*, et d'un centin par livre, droit spécifique, tous les sucres qui entrent dans la consommation, tandis que sur ceux qui ne sont

pas convenables pour les usages domestiques on prélèvera un droit de 25 pour cent *ad valorem* et trois quarts de centin par livre. Nous nous proposons de réduire à 25 pour cent *ad valorem* le droit sur la melasse destinée aux consommateurs ; la melasse importée pour le raffinage conserve son taux actuel : 73 centins par 100 livres, ou à peu près un quart de centin de droit spécifique en outre du droit *ad valorem*. Voilà, en quelques mots, les changements que nous demandons sur les droits que paient les sucres ; ces changements seront expliqués minutieusement par le Ministre des Douanes, lorsqu'il présentera les détails du Tarif. Les autres changements pour lesquels l'approbation de la Chambre est demandée ont rapport aux droits sur les vins. Au lieu du droit actuel, qui est de tant par gallon en raison de la force, et qui affecte inégalement le vin en cercele et le vin en bouteille, l'on propose d'imposer un droit uniforme de 20 pour cent *ad valorem* et de dix centins par gallon, soit que le vin entre en bouteille ou en cercele, ce qui aurait l'avantage d'être d'un procédé simple et en même temps de tourner au profit du revenu. Il y aura aussi une légère augmentation du droit sur la bière et le porter ; et cinq pour cent seront imposés sur certains articles de fer manufacturés partiellement, tels que les tôles du Canada étamées et laminées.

Nous nous proposons de soumettre à un léger droit d'exportation les billots de pin et billots à bardeaux. Par rapport aux bestiaux, portés maintenant sur la liste des articles soumis à un droit de 15 pour cent, nous nous proposons d'établir un droit spécifique. Un grand nombre d'animaux de prix ont été importés en vue d'améliorer les races, et le gouvernement a subi une constante pression de la part des individus ou des sociétés d'agriculture qui demandaient la remise des droits de douanes. C'est pourquoi nous pensons atteindre mieux le but en fixant un droit spécifique de \$15 sur les chevaux, \$10 sur les bêtes à cornes, \$2 sur les porcs et \$1 sur les moutons. Nous proposons aussi d'imposer par voie d'excise, un droit additionnel sur les spiritueux, équivalent à la remise du droit sur le maïs ; et un droit d'excise de cinq centins par baril sur le pétrole, raffiné, ainsi qu'un léger honoraire d'inspection de 20 centins par baril. On propose de soumettre à l'inspection tous les pétroles raffinés. Les livres ont été mis sur la liste des articles frappés d'un droit de cinq pour cent ; le riz, enlevé de la liste des exemptions, a été placé parmi les articles non-énumérés sujets à un droit de 15 pour cent. J'ai maintenant indiqué les principaux changements que l'on prépare dans le tarif. Il y a toutefois un autre item que je vais faire connaître à la Chambre. Dans le budget déposé aujourd'hui, se trouve un item de \$75,000 en commutation des droits sur les thés, le sucre et le café importés pour l'usage de l'armée et de la marine, et pour des vins et autres articles destinés à l'ordinaire des officiers. Jusqu'à présent, depuis quelques années, le thé, le sucre, le café, et un ou deux autres articles destinés aux troupes de Sa Majesté, y compris les vins pour l'ordinaire des officiers, sont admis en franchise. L'on s'est aperçu que la mise à exécution de ce point de la loi entraînait des difficultés très-grandes, et des pertes considérables pour le revenu, croyons-nous. Il est impossible de

régulariser la remise des droits sur cette classe de marchandise de manière à n'en faire bénéficier que ceux en faveur desquels la loi est portée, et, conséquemment, le revenu en a subi des pertes considérables. Nous proposons à présent de faire une remise basée sur les quantités de ces articles que les ordonnances de Sa Majesté à Aldershot ou ailleurs prescrivent aux troupes. Le même plan pourrait être adopté relativement aux vins actuellement admis en franchise pour l'ordinaire des officiers; ils recevraient en remplacement de ce privilège ce que l'on appelle "l'allocation du Régent," qui est de tant par compagnie, avec une échelle déterminant la proportion qui appartient aux officiers d'état-major, de l'artillerie et du génie. On croit que, grâce à ce système, les troupes de Sa Majesté jouiront de tout le bénéfice de la libéralité du parlement et qu'en même temps le revenu n'en souffrira pas.

Il est nécessaire de demander un vote sur cet item, mais le revenu provenant des droits prélevés sur ces articles rétablira la balance. Le montant dépendra de l'effectif des troupes qui seront dans le pays; d'après les rapports officiels, il y a actuellement dans la Puissance à peu près 15,563 soldats. La somme sera fixée de temps en temps, par arrêté du gouverneur en conseil. Ce sont là les principaux changements qui doivent être apportés au tarif, et je crois que la Chambre et le pays se réjouiront de voir qu'ils ne sont pas plus nombreux. (Très-bien !)

Je vais maintenant indiquer le revenu que l'on s'attend à tirer des droits de douanes et d'exécise en 1868-69. Je puis mentionner le fait que ce printemps les importations ont été beaucoup moins considérables qu'à l'ordinaire, non seulement en les comparant à celles du printemps dernier mais à celles de quelques années antérieures. Quoique cela ait nui temporairement au revenu, ce n'est pas une chose que je puisse regretter. Je pense au contraire qu'elle montre dans quel valide et salutaire état se trouvent les affaires du pays généralement, et qu'elle indique de la prudence et de la précaution de la part de la classe marchande. J'eusse été peiné de voir arriver une forte importation ce printemps, vu le fonds considérable que nous avons déjà. (Très-bien !)

Quand au revenu probable de l'année fiscale 1868-9, nous pensons qu'il ne serait pas sûr de présumer qu'il produira beaucoup plus que celui de la présente année. Nous estimons donc que les Douanes rapporteront durant l'année 1868-9..... \$9,100,000

La recette de l'exécise y compris les nouveaux droits sur le pétrole.....	3,514,000
Revenus divers, déduction faite de certaines recettes qui pourraient ne pas rentrer dans le cours de l'année	2,500,000

Cela porte le revenu total de l'année 1868-9, à.	\$15,114,000
pour une estimation de dépenses ordinaires de.....	14,042,161

laissant un surplus du revenu sans les dépenses, pour 1868-69,
de \$1,071,839

Je ne crois pas, Monsieur l'Orateur, que ce soit là une estimation trop

élevée. Nous ne pouvons raisonnablement dire quels événements auront lieu dans le cours des quinze mois prochains. Mais supposant que nous possédions la moyenne de la prospérité que la Providence a bien voulu donner ci-devant à notre pays, je ne crois pas que l'on puisse mettre en doute que le montant du revenu que j'indique comme probable ne soit perçu ; et il est bien certain que les estimations de dépenses que je viens de vous communiquer ne pourront être dépassées sans violer l'acte d'audition. Comme je l'ai déjà dit, dans l'estimation des dépenses j'ai établi une distinction entre les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires, ces dernières étant de celles que l'on peut justement imputer au compte du capital. Et afin que la Chambre juge de la manière dont est faite cette distinction, je vais citer les items qui, dans l'exercice de 1868-69, seront imputables au compte du capital. Dans les provinces de Québec et Ontario cette dépense ne s'élèvera qu'à..... \$348,700

y compris, par exemple, l'approfondissement du canal Welland.
 Pour la Nouvelle-Ecosse, il y aura à pourvoir aux chemins de fer, au canal St. Pierre, aux nouveaux phares, et à l'achat d'un terrain pour la Quarantaine, le tout estimé à 690,000
 Dans le Nouveau-Brunswick, les chemins de fer, les phares, etc., coûteront..... 1,237,000
 Puis, des items qui n'appartiennent en particulier à aucune des provinces..... 180,000

Ces diverses sommes forment au compte du capital un montant de..... \$2,456,000
 Ajoutons-y les deux sommes que j'ai mentionnées comme devant être consacrées dans le cours de l'année au rachat de la dette publique..... 1,618,267

et nous aurons un total de..... \$4,074,267
 qui sera regardé comme le fonds du capital et du rachat de la dette, à l'exclusion des travaux du chemin de fer intercolonial ou des fortifications, mais comprenant \$75,000 pour arpentages, etc. Maintenant si nous examinons l'ensemble de ce montant, à l'exception des travaux du chemin de fer intercolonial et des chemins de fer des provinces du golfe, que personne ne songera à faire peser sur le revenu ordinaire ;—si nous examinons les items marqués pour les phares, l'approfondissement du canal Welland, et tous autres travaux non-imputables au compte du capital, nous aurions un total..... \$388,000

Si pourtant l'on prétendait que tous les fonds nécessaires à ces travaux doivent être fournis par le revenu courant, et que l'on doit déduire le coût de l'excédant du revenu ordinaire sus les dépenses ordinaires..... 1,071,839

il restera encore un surplus de..... \$ 688,839
 (Très-bien ! très-bien !) J'espère que la Chambre comprend que ceci est le surplus qui restera après avoir déduit tous les items qui peuvent être

regardés comme appartenant aux dépenses de l'année. En somme, je crois donc, Monsieur l'Orateur, que nous n'avons pas sujet de craindre que durant l'exercice de l'année courante, 1867-68 nous ne porterons pas quelque chose à notre crédit, et que durant 1868-69 nous n'aurons pas une augmentation juste et modérée à notre avoir. (Très-bien! très-bien!)

M. MACKENZIE.—Le Ministre des Finances serait-il assez bon pour nous dire, en général, de quoi sont formées les \$348,700 de dépenses au compte du capital pour Ontario et Québec.

L'hon. M. ROSE.—Les canaux, les phares, les glissoires, etc., se montent à peu près à \$140,000, je crois, et pour les édifices publics il entre à peu près \$200,000. Le Ministre des Travaux Publics fournira les items exacts en détail. Je vais maintenant indiquer sous les titres séparés les items que nous appelons dépenses ordinaires.

Gouvernement Civil.....	\$651,366
Il y a une légère augmentation cette année parceque les dépenses contingentes des douanes et des postes sont comprises dans le budget de 1866-67, mais ne l'étaient pas dans celui de 1867-8.	
Administration de la justice et des pénitenciers.....	689,883
Les dépenses de la législation qui étaient de \$652,000 sont réduites à	482,138
Ceci ne comprend qu'une session et dépasse, à certains égards, les dépenses réelles.	
Milice et service maritime.....	1,041,607
Entretien et réparation des Travaux Publics.....	804,195
Postes et service postal par bateaux-à-vapeur.....	1,098,600
Phares, pêcheries et immigration.....	315,227
Perception des droits de douanes et d'exercice.....	733,811
Indemnité aux seigneurs.....	238,188
Sauvages	154,787
Intérêts sur la dette publique.....	4,915,470
Diverses dépenses.....	400,924
Subventions.....	2,360,448

formant le total déjà nommé.....\$13,886,644
 comme dépenses ordinaires, auxquelles nous proposons d'ajouter \$154,576, à prélever sur le revenu courant,—pour les intérêts et le fonds d'amortissement des dépenses du chemin de fer et des fortifications.

Je crains de fatiguer la Chambre en entrant dans autant de détails, (Non! non!) mais j'ai senti que je ne pourrais remplir entièrement et fidèlement mon devoir sans appuyer mon exposé de tous les détails; et je dois demander à la Chambre encore un peu de patience pour parler durant quelques instants des obligations nouvelles que le pays se propose d'assumer, et des ressources que nous avons pour faire face à l'augmentation de dépenses qu'elles vont entraîner.

L'hon. M. HOLTON—Avant d'aborder ce point l'honorable Monsieur voudrait-il dire quel effet les changements proposés dans les droits de douanes et d'exercice produiront sur le revenu?

L'hon. M. ROSE—Je ne m'attends pas à une augmentation du revenu par suite du changement dans les droits sur le sucre. Il est possible qu'il y ait une diminution légère, mais bien légère. Je m'attends à une réduction du revenu sur un article d'une grande consommation dans les provinces du golfe, la melasse.

M. JONES (Halifax) demande quel est le mode d'évaluation de la valeur du sucre et de la melasse.

L'hon. M. ROSE—Nous proposons d'évaluer le droit sur la valeur des articles, francs à bord. (Très-bien ! très bien !) Comme l'honorable Monsieur ne l'ignore pas, il existe entre les diverses îles qui nous expédient le sucre et la melasse une grande différence dans la manière de les taxer. Dans quelques îles, la règle s'applique aux colis, dans d'autres il en est autrement. On a trouvé convenable, dans l'intérêt du revenu et de nos importateurs honnêtes, d'adopter l'habitude de calculer *ad valorem* les droits sur le prix coutant à bord du navire.

M. JONES—Fait des observations touchant le taux, par gallon, du droit imposé sur la melasse à 25 par cent *ad valorem*.

L'hon. M. ROSE—A quel chiffre l'honorable Monsieur l'estime-t-il ?

M. JONES—A 6½ centins dans quelques cas, et à 7 centins dans d'autres.

L'hon. M. ROSE—Je pense que l'on verra que le droit de 25 par cent *ad valorem* sur cet article franc à bord du navire approche autant que possible du taux de 5 centins par gallon. L'honorable Monsieur veut peut-être parler d'un article qu'il peut appeler melasse mais qui, en effet, ressemble beaucoup au melado ou sucre liquide. (Très-bien ! très-bien !) Mais pour celui de qualités ordinaires, le droit *ad valorem* n'excèdera pas 5 centins par gallon. Toutefois, ceci est un point que nous pourrions discuter lorsque la Chambre sera saisie des résolutions en détail.

L'hon. M. HOLTON—Quel est le montant probable de la perte sur la farine, le grain, etc.

L'hon. M. ROSE—En supprimant les droits sur le grain et la farine de toute sorte, nous estimons la perte à \$107,000. L'effet que les changements du tarif auront sur le revenu, excepté pour ce qui concerne la melasse dont je viens de m'occuper, est à peine mentionné. Il est difficile de calculer exactement la perte que la melasse fera subir. Elle sera entre \$20,000 et \$40,000. Nous prévoyons qu'il y aura un léger profit sur les vins, particulièrement sur les vins d'Espagne, dont les crus fins entrent chez nous, d'après les lois actuelles, soumis à des droits plus bas qu'ils ne devraient être réellement ; la règle qui fixe les droits d'après la force des vins ou les spiritueux qu'ils contiennent, fait que le sherry de qualité inférieure et l'Oporto paient plus que les vins les plus fins qui contiennent moins de spiritueux. Nous comptons percevoir \$125,000 sur les articles que j'ai mentionnés comme ayant été transférés de la liste des exemptions à celle des articles soumis à 5 pour cent de droit. Nous imposons aussi un léger droit d'un demi centin par livre sur l'acide sulfurique.

(A six heures, l'Orateur suspend la séance jusqu'à 7 heures 30 minutes.)

A LA REPRISE DE LA SÉANCE,

L'hon. M. ROSE continue en ces termes :—Ce n'est pas sans beaucoup d'hésitation que je sollicite encore l'indulgence de la Chambre, après avoir occupé une aussi longue partie de la séance de cette après-midi, et je suis sûr que M. l'Orateur et la Chambre seront heureux d'apprendre que je compte donner à mes observations toute la brièveté possible. (Continuez !) Je sens, toutefois, que ma tâche ne serait qu'à demi remplie si je ne disais quelques mots de l'avenir. Dans mes observations précédentes, je me suis d'abord efforcé de faire connaître l'état des affaires de l'année courante ; ensuite, les relations financières des différentes provinces avec la Puissance, et quelle était la perspective à l'égard des dépenses et du revenu pour 1868-69 ; or, ce qui me reste à vous dire a trait aux nouveaux engagements que, d'accord avec la politique avouée du gouvernement, nous sommes sur le point de prendre ; à la question de savoir comment le pays pourra y faire face dans l'avenir et jusqu'à quel point nos ressources seront proportionnées à ces obligations sans imposer d'injustes charges au public. Je suis entièrement d'avis qu'au début de notre carrière nous devons y regarder à deux fois avant de nous lancer dans des entreprises qui ne promettent pas d'être profitables ; mais la construction du chemin de fer intercolonial, qui pourrait être de ce nombre, est reconnue par tous comme nécessaire. Sans elle l'Union aurait été impossible ; et toute observation à l'effet de justifier la dépense qu'elle va nécessiter serait par conséquent inutile.

Quant à nos relations avec la mère-patrie et tout ce qu'elle a fait pour nous, je ne crois pas, M. l'Orateur, qu'il y ait beaucoup à dire pour convaincre que nous devons contribuer, dans une juste proportion, aux frais de défense de la Puissance, en un mot que nous devons faire tout ce qui empêchera de devenir inutiles nos dépenses pour la milice.

Si nous voulons pourvoir à la défense efficace du pays, il est indubitable qu'il faut ériger des fortifications pour compenser notre supériorité numérique sur le champ de bataille.

Je me bornerai donc à énoncer les frais annuels, dans leur limite extrême, que coûtera la construction du chemin de fer intercolonial et des fortifications.

La Chambre connaît déjà le chiffre estimatif de ces entreprises, et je vais simplement faire l'exposé des déboursés annuels qu'elles occasionneront pendant les cinq années prochaines. Le chiffre estimatif des déboursés à faire pour le chemin de fer intercolonial, le fonds d'amortissement et les fortifications se décompose comme suit :—

Pour la 1re année.....	(*)...	\$309,033
2me "	(†)...	\$618,066
3me "	(‡)...	\$927,100
4me "	(§)...	\$1,236,133
5me "	()...	\$1,289,666

* £63,500 stg. † £127,000 stg, ‡ £190,500 stg. § £254,000 stg. || £285,000 stg.

La dernière année comporte le maximum des frais annuels pour l'intérêt et le fonds d'amortissement des emprunts garantis.

Au taux que je viens de mentionner, la dette durera vingt-huit ou trente-deux ans, selon que le fonds d'amortissement sera placé à 6 ou 5 par cent. Après ce temps, le déboursé annuel diminuera pendant cinq années dans l'ordre inverse de son augmentation, jusqu'à complète extinction de la dette, c'est-à-dire au bout de 33 ou 42 ans.

En examinant de quelle manière l'on s'acquittera de cette somme sans obérer les ressources du pays, il ne serait pas inopportun de jeter un coup-d'œil sur nos progrès passés, car je crois qu'en les prenant pour donnée, ces dépenses additionnelles ne nous paraîtront pas augmenter sensiblement nos charges, pourvu que nous ménagions nos fonds et que la Chambre se fasse un devoir d'exiger l'économie dans l'administration des affaires publiques.

Par l'augmentation de la population, de la richesse et du commerce de la nouvelle Puissance, dans les cinq années prochaines, notre revenu sera grossi d'autant, et il sera fait face aux dépenses additionnelles que je viens de mentionner sans qu'il soit à peine besoin d'augmenter les charges du peuple.

Pour prouver cette dernière assertion, je n'ai qu'à faire de laisser la patience de la Chambre par des statistiques : il me suffira de rappeler une ou deux phases de nos progrès passés pour indiquer ce que nous pouvons faire dans l'avenir.

Je ne hasarde rien en assurant qu'il n'y a pas de pays nouveau, et dont les ressources sont comparativement peu développées, qui ait un avenir de prospérité plus certain que le nôtre.

Nos ressources sont immenses variées, et bien que notre développement n'ait pas été aussi rapide que dans d'autres colonies ou dans quelques Etats de l'Union voisine que notre climat hyperboréen nous expose à de grandes difficultés, et que notre sol embrasse une très longue et peu large étendue, dont quelques parties semblent n'offrir aucune ressource, ces désavantages ne laissent pas que d'avoir leur compensation. (Ecoutez ! Ecoutez !)

Malgré ces désavantages, M. l'Orateur, nos progrès des quinze ou vingt dernières années ont été satisfaisants au point de nous permettre d'espérer un résultat au moins semblable pour l'avenir.

Dans les neuf dernières années, les importations du Canada ont augmenté de plus de 81 p. cent, tandis que ses exportations—et c'est là un bien meilleur indice de sa richesse—ont augmenté de 94 p. cent.

Remarquez que je ne parle ici que de l'ancien Canada.

Quant à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, bien que leur commerce n'ait pas augmenté dans une proportion tout aussi grande, ils ne laissent pas, néanmoins, que de satisfaire sous ce rapport.

Pendant la même période, les importations de la Nouvelle-Ecosse ont augmenté de 72 p. cent, et ses exportations de 20 p. cent ; les importations du Nouveau-Brunswick de 38, et ses exportations de 25 p. cent.

Comme les nouvelles dépenses vont embrasser une période de cinq ans, je vais donner un aperçu de l'augmentation générale et quinquennale du revenu du Canada.

Pendant la période expirée en 1862, les importations de l'ancien Canada atteignèrent le chiffre moyen de \$35,551,000. Durant les cinq années expirées en 1867, la moyenne de leur augmentation s'éleva à \$47,510,00.

Or, en évaluant que les importations de la Puissance augmentent au taux de \$1,500,000 à \$2,000,000 par année, on ne saurait trouver que cette estimation est surfaite.

Pendant la même période, nos exportations ont augmenté dans une proportion encore plus grande.

En 1867, leur chiffre moyen a été de.....	\$26,812,000
1862, " "	30,510,000
1867, " "	40,545,000

Cela dit, que l'on me permette une observation sur un sujet qui a beaucoup de discussion,—je veux parler des dettes contractées pour venir en aide à la construction de voies ferrées. Si vous prenez la période pendant laquelle notre système de chemins de fer a été complété, c'est-à-dire vers l'année 1860, vous reconnaîtrez immédiatement combien ce système a facilité le commerce. Vers cette époque, la valeur des produits exportés augmenta de \$23,000,000 à \$36,000,000. Cette augmentation, je le pense, était due en grande partie aux nouvelles facilités ainsi données au transport de nos produits sur tous les marchés du monde. (Très-bien !)

Permettez-moi de vous donner maintenant quelques détails sur la nature de nos exportations, afin qu'il soit possible d'établir une juste estimation de la richesse et des ressources croissantes du pays. Commençons par nos productions agricoles, dont les exportations de 1850 s'élevèrent à..... \$ 4,237,000 et celles de 1866-67 à \$16,765,000

L'hon. M. CARTIER.—C'est-à-dire les exportations du Canada seul.

L'hon. M. ROSE.—Oui; j'ai dit que dans ces chiffres ne se trouvaient pas comprises les exportations des provinces maritimes. Lorsque j'abordai ce sujet en décembre dernier, je déclarai que j'eusse donné volontiers des renseignements statistiques sur le commerce de ces provinces si j'avais pu me les procurer. Croyez bien, Monsieur l'Orateur, que si je m'abstiens maintenant de parler des productions agricoles ou autres de ces provinces, ce n'est pas dans le dessein de les passer sous silence et encore moins de les déprécier. (Très-bien !) Nous venons de voir dans quelles proportions nos exportations agricoles ont augmenté, voyons maintenant celles des animaux et de leurs produits.

En 1850, elle s'élevèrent à	\$630,000
En 1865-66, à	\$12,682,000

J'admets que l'année 1865-66 doit compter comme exceptionnelle, en conséquence de l'abrogation du traité de réciprocité, et de la grande rareté de ces produits amenée aux États-Unis par leur guerre; mais en 1867, la demande de ces produits fut beaucoup moins grande, et leur exportation s'éleva, cependant, à \$6,100,000, ce qui indique pour chaque année une forte et constante augmentation. (Bien ! bien !)

Disons maintenant un mot des manufactures, qui, dans ce pays, sont encore dans l'enfance, mais qui pourtant grandissent sans que notre tarif les protège, grâce à l'habileté, à l'énergie et à l'activité de notre population. (Bien ! très-bien !)

Ce n'est que depuis peu que nous avons commencé à exporter autre chose que des produits agricoles ou autres produits analogues ; car, en 1850, nos exportations d'articles fabriqués ne s'élevèrent qu'à \$26,000, tandis qu'en 1867 elles étaient de \$989,000. (Très-bien ! très-bien !)

Il est un article dont j'aurais peut-être dû parler avant,—le fromage,—car sa production augmente beaucoup, et on l'exporte en grande quantité aux Antilles Anglaises, au Brésil et autres ports de l'Amérique du Sud.

Je ne classe pas le fromage parmi les articles fabriqués, mais avec les animaux et leurs produits. En 1861, au lieu d'exporter nous avons importé 2,250,000 lbs. de fromage, mais en 1867, cette importation s'est réduite à 2,94,000 lbs. tandis que nous en avons exporté 1,500,000 lbs. et si à ce chiffre l'on ajoute 6,000,000 lbs. qui ont été consommées dans le pays, force sera d'admettre que nous avons là une nouvelle branche importante de commerce.

Ontario compte aujourd'hui 180 fabriques de fromages, et Québec, 17. (Très-bien !)

Si de ces produits, Monsieur l'Orateur, nous passons à ceux de la forêt, nous voyons une augmentation correspondante, car les exportations de 1850 s'élevèrent à \$5,442,000, et celles de 1867 à \$13,948,000.

Nous pouvons de même voir que le commerce du pays avec l'étranger a augmenté dans la même proportion :

	Sortant.	Entrant.
En 1844, le tonnage des navires étrangers a été	602,000 tons.	641,000 tons.
En 1859.....	594,000	605,000
En 1864-65.....	938,000	953,000

M. MACKENZIE.—C'est là seulement le tonnage des ports de mer.

L'hon. M. ROSE.—Oui ; et le tonnage à l'intérieur a augmenté, presque dans la même proportion.

M. MACKENZIE.—Dans une proportion bien plus grande.

L'hon. M. ROSE.—L'augmentation a été très considérable ; cependant j'hésite à croire qu'elle ait été dans une plus grande proportion ; mais il s'agit ici plus particulièrement du tonnage étranger.

Passons maintenant à un autre progrès du pays, c'est-à-dire à l'augmentation de sa population, dont la moyenne se répartit ainsi :—

Ontario	4½ p. cent.
Québec	2½ “
Nouveau-Brunswick	2½ “
Nouvelle-Ecosse	2 “

soit, une augmentation de 3½ p. cent pour toute la population.

La même augmentation se voit à l'égard des contribuables d'Ontario, dont le nombre était :

En 1864.....	278,336
En 1865.....	291,997
En 1866.....	296,995

ce qui porte à 3½ pour cent leur augmentation.

L'augmentation a été quasi la même à l'égard du nombre de lots cotisés, lequel s'élevait :

En 1864 à.....	18,144,600
En 1865 à.....	18,587,000
En 1866 à.....	19,017,000

Que l'on prenne ensuite le chiffre du capital de banque nécessaire aux affaires industrielles et commerciales du pays, et nous y trouverons un des meilleurs indices possibles de nos progrès suivis.

En 1858, l'escompte s'est élevé à.....	\$30,364,713
En 1868.....	51,175,582

c'est-à-dire une augmentation de 68 pour cent en 10 ans.

On peut encore trouver une preuve plus frappante de l'accroissement des richesses du pays dans le chiffre des dépôts faits aux banques. Durant la même période, de 1858 à 1868, ils se sont élevés de \$8,358,437 à \$28,721,188,—soit une augmentation de 350 pour cent. (Très-bien !)

Ces faits, Monsieur l'Orateur, sont autant d'indices que la Providence nous réserve un avenir de prospérité certaine. Si nous travaillons de concert à cimenter l'Union et à développer les ressources des différentes provinces, nous avons à notre disposition les éléments qui peuvent former une nation prospère et puissante.

Dans le Bas-Canada, nous avons un peuple aux habitudes frugales, industriel et attaché au sol. Il est aussi stable et très propre à l'industrie manufacturière ; à l'Ouest, nous avons d'immenses ressources agricoles et à l'Est des ressources maritimes d'une égale importance.

Je ne suis pas un enthousiaste, mais je dis que malgré notre climat rigoureux et les nombreuses difficultés contre lesquelles il nous faut lutter, nous avons une population laborieuse et énergique faite pour combattre ces obstacles, et dans l'étendue et la variété de nos ressources une perspective de prospérité aussi belle qu'il ait été donné à aucun autre pays d'entrevoir. (Bien ! très-bien !)

Tout en attirant l'attention sur ces indices de la prospérité future du pays, je désire, Monsieur l'Orateur, que l'on ne me prête pas l'intention de lancer le pays dans des dépenses inconsidérées ; je veux, au contraire, que nous apportions l'économie la plus soignée à cet égard. (Applaudissements.) Quels que soient les hommes qui monteront au pouvoir, j'ai l'espérance que le peuple saura exiger d'eux une stricte économie dans l'administration des affaires publiques. Je prétends que les membres du cabinet actuel ont montré le désir de suivre cette ligne de conduite. (Très-bien ! très-bien !)

Je n'ignore pas cependant la nécessité qu'il y a de développer la richesse du pays. Si nous avons des ressources, nous devons prendre des mesures qui puissent en assurer le développement raisonnable et progressif. Nous ne devons pas nous croiser les bras avec indifférence et

permettre aux trésors de rester ensevelis dans les entrailles de la terre. Si nous avons des ressources agricoles et minérales, nous devons en stimuler le développement, et nous ne devons pas négliger les moyens nécessaires pour envoyer sur un marché avantageux nos produits de toutes sortes. Ce dont le pays a besoin, c'est la prudence et le jugement dans le développement de ses ressources.

Tout en ne négligeant pas ces moyens qui peuvent assurer le développement de nos ressources, nous devons aussi nous arrêter et faire tous nos calculs avec prudence, évitant avec soin de surcharger le revenu pour des objets qui ne doivent probablement pas rapporter dans une proportion équivalente. (Très-bien.)

Maintenant, Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que la Chambre sera bien heureuse d'apprendre que j'arrive à la fin de mes observations ; mais avant de terminer, il est encore un sujet que je veux signaler à son attention.

J'ai souvent entendu dire que ce pays gémit sous le lourd fardeau de dettes et de taxes ; qu'il n'offre pas une perspective bien riante à l'homme pauvre qui veut s'y établir ; que notre condition, comparée à celle d'autres pays qui nous entourent, est celle d'avoir à porter des charges sans revenus correspondants.

Eh bien ! comparons notre condition, non pas avec celle de quelques pays de l'Ancien Monde, mais avec celles de colonies nouvelles qui n'ont encore que quelques années d'existence, et voyons quel est le montant de dettes que ces colonies ont à rapporter par tête de la population, aussi bien que d'impôts annuels. Prenons par exemple les colonies Australiennes et voyons quelle est leur condition comparée à la nôtre :

	Par tête.
Dans la Nouvelle-Zélande l'intérêt de la dette publique s'élève à environ.....	\$6 02
Dans Queensland elle est de.....	4 97
Dans la Nouvelle Galles du Sud.....	3 21
A Victoria.....	2 88
Dans l'Australie du Sud.....	2 16
En Tasmanie	1 51
Tandis qu'en Canada elle n'est que de.....	1 12½

pour cent. (Très-bien ! très-bien !)

Il faut se rappeler aussi qu'en regard de la dette que nous avons encourue, nous pouvons offrir de très-bons résultats. Nous possédons peut-être le meilleur système de canaux qui soit au monde ; nous avons nos chemins de fer et d'importants travaux publics pour chaque dollar de la dette que nous avons encourue. Peut-être quelques-uns de ces travaux ne nous rapportent pas directement un équivalent de la dépense, mais ils sont des avantages indirects, et le peuple reçoit des avantages collatéraux en échange de la dette qu'il a contractée.

J'ai souvent entendu faire la comparaison, dans la presse et ailleurs, entre notre condition et celle de l'Etat de New-York, entre nos progrès

et ceux de cette partie des Etats-Unis. Qu'on me permette d'attirer un instant l'attention sur les impôts que la population de cet Etat doit payer comparativement à nous.

Je parle pas d'après les renseignements contenus dans les articles de journaux, ou d'après les on-dit populaires, mais d'après le rapport officiel du comité des Finances de la Convention Constitutionnelle qui siégeait dernièrement à Albany, dans lequel on faisait une revue des dettes de l'Etat. Examinons le résultat auquel arrivait ce comité. Les taxes fédérales supportées par l'Etat sont portées dans ce rapport à

.....	\$118,000,000
Les taxes de l'Etat à.....	12,800,000
Les taxes des cités, comtés, villes, etc., à.....	50,000,000

Ce qui fait un total de..... \$180,800,000

qui, réparti sur une population de quatre millions d'âmes, donne un impôt annuel de \$45 par tête. Maintenant, comparez cela avec l'état des affaires en Canada. Nos rapports ne sont peut-être pas aussi complets qu'il serait à désirer,—et je puis profiter de cette occasion pour dire que le gouvernement croit que ce serait une grande erreur s'il ne voyait pas qu'il existe un système complet de rapports statistiques de toutes les provinces de la Puissance que l'on pourrait utiliser dans le but d'instituer une comparaison.

Le revenu de la Puissance est évalué à..... \$14,500,000
Le revenu des provinces, outre les subventions, etc., payées par la Puissance, est évalué à..... 1,500,000
et les taxes des cités, villes et villages, à..... 4,700,000

M. MACKENZIE.—C'est trop faible.

L'hon. M. ROSE.—Je ne le crois pas, il y en a à peine dans la Nouvelle-Ecosse. Les taxes totales du Canada—de la Puissance, provinciales et municipales,—peuvent donc être évaluées à.....

..... \$20,700,000

Qui, réparties sur une population de 3,900,000, donnerait un impôt annuel d'un peu plus de \$5 par tête, au lieu de \$45 comme dans l'Etat de New-York. (Écoutez ! Écoutez !) La dette de l'Etat de New-York est portée, dans le même rapport, à..... \$48,381,682

Celle des cités, villages, comtés et villes, à..... 85,000,000

La proportion de la dette nationale à..... 500,000,000

Ce qui fait une dette totale de..... \$633,351,682

Qui, sur une population de quatre millions, donne \$158 par tête.

Si nous revenons au Canada, nous avons, pour la dette de

la Puissance \$72,000,000

Celle des provinces, en sus de la dette de la Puissance, est de 17,000,000

Celle des cités, comtés, villes, etc., d'Ontario, Québec et les Provinces maritimes réunies, environ..... 18,500,000

Formant une dette totale de..... \$107,500,000

ce qui, pour une population de 3,000,000 âmes, donne moins de \$28 par tête, en comparaison de \$158 par tête dans l'Etat de New York. (Écoutez ! écoutez !) Je pense qu'en tenant compte des dettes bien garanties qui nous sont dues et de la propriété que nous possédons à l'égard des impôts que nous avons à supporter, tout homme qui voudra examiner notre position avec calme, en la comparant avec celle de l'Etat voisin, dira que la balance est entièrement en notre faveur. (Écoutez ! écoutez !)

Je crois maintenant avoir épuisé tous les sujets que je me proposais de toucher, et je crains d'avoir aussi épuisé la patience de la Chambre, (Cris de non ! non !) mais j'ai cru qu'il était de mon devoir de soumettre à la Chambre tous les faits importants qui se rattachent à notre position financière actuelle et à nos espérances d'avenir. Il ne me reste plus qu'à remercier la Chambre de l'indulgence avec laquelle elle m'a écouté, et qu'à exprimer l'espoir que les prévisions que j'ai fort imparfaitement exposées seront plus que réalisées. Je n'ai aucune crainte quelconque à l'égard de l'avenir de ce pays. (Écoutez ! écoutez !) Si le même amour du travail, la même économie, le même éloignement pour toutes les entreprises aventureuses et hasardées nous caractérisent dans l'avenir comme ils nous ont caractérisés dans le passé, je pense que l'avenir qui nous attend est loin d'être décourageant. Quiconque veut bien jeter un coup-d'œil sur les populations de cette Puissance—de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Québec et d'Ontario,—verra que tout en différant essentiellement à certains égards, elles se ressemblent en ceci, qu'elles ne sont ni extravagantes, ni fastueuses dans leurs habitudes, qu'elles sont vigoureuses, persévérantes, industrieuses et énergiques, et possèdent toutes les qualités requises pour le développement des ressources d'un pays nouveau. Bien que notre richesse puisse ne pas s'accroître aussi rapidement que sous d'autres climats, nous dépensons peu en faste et en extravagances. La reproduction est plus constante et plus continue. Si nous sommes fidèles aux devoirs de la position dans laquelle la Providence nous a placés,—s'il continue à siéger sur ces banquettes une opposition aussi vigilante que celle qui y siège aujourd'hui, cherchant à maintenir ce gouvernement et tout autre gouvernement dans les bornes, et le forçant à sagement administrer les affaires publiques ; si nous profitons des avantages d'une constitution qui ramène chaque jour les ministres en face des représentants du peuple, lorsque tout ce que nous faisons aujourd'hui peut être minutieusement scruté demain,—soyez certains qu'avec de pareils avantages et sous une pareille constitution, si nous sommes fidèles, à nous-mêmes, nous ne pouvons que prospérer. (Applaudissements.)

S'il m'était permis d'adresser un mot à nos amis des provinces maritimes, je les supplierais d'examiner quelle sera notre position, si nous ne travaillons pas tous courageusement de concert au bien de notre commune patrie. Croyez-moi, nous avons dans nos institutions quelque chose qui mérite d'être conservé. Ne rejetons pas inconsidérément cet héritage de liberté, mais transmettons-le intact à nos enfants. Nous ne vous demandons donc que de venir travailler

cordialement avec nous. L'expérience des quelques derniers mois doit vous avoir convaincus que vous trouverez les habitants du Canada-Ouest, Central et Est d'accord avec vous dans vos sympathies et vos inspirations. Avec un avenir de liberté et de prospérité matérielle comme celui qui nous attend, et mille rapports du passé qui cimentent notre union, pourquoi ne chercherions-nous pas, dans toutes les affaires qui nous intéressent en commun comme sujets britanniques, forts de notre amour commun pour notre Reine et de la ferme volonté de maintenir son autorité et perpétuer son pouvoir dans l'Amérique Britannique, à faire fonctionner la constitution qu'elle nous a confiée? Croyez-moi! vos intérêts ne seront pas négligés. Il y a un désir—je l'ai entendu exprimer de tous côtés, par toutes les classes et tous les partis politiques de ce pays,—un magnanime et généreux désir de traiter cordialement, et avec bienveillance et considération, tous les intérêts qui affectent la position particulière et le bien-être des provinces maritimes. Je pense aussi que la ligne de conduite indiquée par le gouvernement doit se recommander d'elle-même aux hommes de tous les partis parmi vous, comme démontrant, si votre nombre n'est pas considérable, que votre voix et vos observations seront écoutées dans toutes les affaires qui vous intéressent. Pour me servir du langage d'un homme qui nous a été cruellement enlevé, et presque les dernières paroles qu'il a prononcées dans cette Chambre—" Nous espérons encore vous attirer à nous à force de bienveillance." (Applaudissements prolongés.)

